



DELIBERATION n° 2016 – 37

Tarification logement du Chevril

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 23 novembre 2016 à Chambéry, sous la présidence de Monsieur Laurent TRESALLET, Président du Conseil d'administration, le quorum étant atteint ;

Vu l'avis positif du Bureau du Conseil d'administration émis le 20 octobre 2016,

Après en avoir délibéré,

Valide les tarifs suivants pour une éventuelle location des appartements vacants du Chevril, appartenant au Parc national de la Vanoise :

- **Tarifs pour 1 semaine de location à des touristes**
 - novembre jusqu'au vacances de Noël : 1 000 à 1 200 €/sem
 - vacances de Noël : 2 500 €/sem
 - Janvier : 1 000 à 1 200 €/sem
 - Février à Avril : 1 800 à 2 000 €/sem
 - Juin - Septembre - Octobre : 800 €/sem
 - Juillet - Août : 1 000 à 1 200 €/sem
- **Tarif mensuel pour des saisonniers :**
 - 600 €/mois
- **Tarif pour des agents du Parc :**
 - 150 € pour 2 nuits (week-end)
 - 300 €/sem toute l'année

La directrice de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargée de l'application de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adopté à Chambéry, le 23 novembre 2016

Le Président du Conseil d'administration,

Laurent TRESALLET